



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	29	13	7

**OBJET : 19-3 - PETITE ENFANCE -  
LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS «  
GRAINES DE FAMILLE » - CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT  
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

169349

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MAI 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 27 MAI 2019

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 mai 2019

Le vendredi 17 mai 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/05/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

M. Serge AMAR à M. Yves DAHAN  
M. Eric DUPLAY à M. Patrice COLOMB  
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI  
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE  
Mme Khéra BADAOUI à Mme Vanessa LELLOUCHE  
Mme Martine SAVALLI à M. Jean LEONETTI  
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR  
M. Gérald LACOSTE à Mme Nathalie DEPETRIS  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET  
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO  
Mme Alexia MISSANA à M. Audouin RAMBAUD  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

**Absents :** M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LELLOUCHE Vanessa, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

19-3 - PETITE ENFANCE - LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « GRAINES DE FAMILLE » - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune, soucieuse de soutenir la parentalité, a créé trois lieux d'accueil enfants-parents (LAEP).

Les LAEP s'adresse aux enfants de moins de six ans accompagnés d'un adulte. Ils interviennent de manière préventive, sans but thérapeutique ni injonction éducative, et visent à :

- conforter la relation enfants-parents ;
- élargir cette relation à d'autres enfants et d'autres adultes ;
- faciliter l'exercice de la fonction parentale à partir d'une écoute et d'échanges autour des liens familiaux et sociaux.

Le LAEP Graines de Famille, créé au titre du 3<sup>e</sup> contrat enfance signé avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), est situé au 11 rue des Lits militaires. Il est ouvert le mardi matin.

À l'instar du partenariat existant avec les autres LAEP, la Commune bénéficie du soutien financier de la CAF pour cet établissement, dans le cadre de conventions d'objectifs et de financement.

Celle signée le 18 novembre 2016 étant arrivée à échéance le 31 décembre 2018, la CAF a adressé à la ville une nouvelle convention d'objectifs et de financement.

Ce document formalise les engagements poursuivis par la Commune sur ce Lieu et lui permet, en contrepartie, de bénéficier d'une prestation de service correspondant à 30 % du prix de revient, dans la limite d'un plafond, multiplié par son nombre d'heures annuelles de fonctionnement.

Le terme de cette convention est fixé au 31 décembre 2022.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

**À l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement relative au Lieu d'accueil enfants-parents « Graines de Famille » ainsi que tout avenant qui n'en bouleverserait pas l'économie générale ;

- **AUTORISE** la Commune à percevoir la prestation de service qui en découle.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.1693/19 - PETITE ENFANCE - LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS ' GRAINES DE FAMILLE '  
- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
- AUTORISATION DE SIGNATURE

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/05/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/05/2019

---

**Numéro de l'acte :** lmc1730010 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20190517-lmc1730010-DE

---

**Date de décision :** 17/05/2019

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes